

N°46 - 2011/RAP-COM

Nouméa, le 15 DEC. 2011

**R A P P O R T**  
**de la commission du personnel et de la**  
**réglementation générale,**  
**de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs,**

Les commissions du personnel et de la réglementation générale et de la jeunesse, des sports et des loisirs se sont réunies sous la présidence de messieurs Gil BRIAL et Frédéric DE GRESLAN, le **mardi 6 décembre 2011, à 11 heures 45**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

**Rapport n°2207-2011/APS** : Projet de délibération modifiant la délibération n°27-2010/APS du 22 juillet 2010 instaurant le conseil provincial des jeunes.

♦ ♦ ♦

Étaient présents :

Pour la commission du personnel et de la réglementation générale : Mme KATRAWA ainsi que MM. BRIAL, DE GRESLAN et REGENT.

Pour la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs : Mmes MALAVAL-CHEVAL et KATRAWA ainsi que MM. DE GRESLAN et SALIGA.

Étaient absents excusés : Mmes BRIZARD, DAVID, LAUOUVEA et SIO-LAGADEC ainsi que MM. MULIAKAKA, GAY et WAMYTAN.

Participait à la réunion : M. NATRUREL.

L'administration était représentée par :

M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;

M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;

M. HLUPA, chef du service de la jeunesse (DJS) ;

Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

♦ ♦ ♦

**Rapport n°2207-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°27-2010/APS du 22 juillet 2010 instaurant le conseil provincial des jeunes.**

Par délibération en date du 22 juillet 2010, l'assemblée de la province Sud a instauré le conseil provincial des jeunes, dans le cadre du plan jeunesse figurant dans les actions prioritaires de la déclaration d'orientations des actions de la province Sud prononcée le 25 mars 2010.

Après plus d'un an d'exercice et anticipant sur l'expiration du premier mandat des membres du conseil provincial des jeunes, il est apparu nécessaire de procéder à quelques ajustements concernant la composition du conseil.

En effet, il est proposé que chacun des établissements d'enseignement du secondaire en province Sud dispose d'un représentant au sein du conseil provincial des jeunes.

Parallèlement, il est envisagé de mieux prendre en considération l'expression de l'action citoyenne de la jeunesse en incluant, parmi les membres du conseil provincial des jeunes, des représentants des « conseils communaux de la jeunesse ».

Enfin, il est proposé d'allonger la durée du mandat des membres du conseil provincial des jeunes pour le porter à deux ans, contre une année actuellement.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.



*Dans la discussion générale, M. de Greslan a rappelé que lors de la mise en place du conseil provincial des jeunes (CPJ), il était prévu que la composition évolue vers une structure élective afin d'améliorer la représentativité des jeunes et donc, de favoriser leur implication au sein de ce dispositif. Ainsi, il a fait part de son regret quant à la proposition, présentée dans le projet de délibération, de faire reposer la nomination des membres de ce conseil uniquement sur des procédures de désignations.*

*Le secrétaire général chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale a indiqué que si le projet de texte propose des procédures de désignation des membres du CPJ, l'organisation d'élections est cependant très compliquée à mettre en œuvre au sein de chaque établissement scolaire.*

*M. de Greslan a indiqué que la mise en place d'un mode électif est opportune puisqu'elle leur enseigne l'un des principes fondamentaux de la démocratie, celui qui impose aux élus de rendre des comptes à ceux qui les ont nommés.*

*Pour finir, il a exposé que la problématique rencontrée par le CPJ est d'intéresser les jeunes afin qu'ils s'impliquent dans la vie de la cité.*

*Mme Malaval-Cheval a rappelé que les premiers membres du CPJ étaient des jeunes issus des établissements scolaires et des comités de pilotage.*

*Concernant le fonctionnement de ce conseil, elle a indiqué que lors de dernière assemblée générale, il a été constaté que l'implication des jeunes était particulièrement défailante puisque seulement dix membres étaient présents sur les soixante qui ont été désignés au départ. En ce sens, s'il a été tenté d'aider ces jeunes pour qu'ils viennent, sans grands succès, il a été décidé de mettre en œuvre un système plus démocratique en faisant appel aux conseils communaux de la jeunesse et aux établissements scolaires pour désigner les membres du CPJ. Cependant, toutes les communes n'ont pas mis en place de conseils communaux de la jeunesse mais l'adoption de ce projet de texte sera une des façons de les y inciter.*

*S'agissant des établissements scolaires, elle a précisé qu'il avait été proposé de désigner les super-délégués des classes de troisième qui sont dans les conseils d'administration. Toutefois, cela était rendu impossible avec la requête des membres du CPJ tenant au prolongement de leur mandat, soit*

deux ans, afin de mettre en place une véritable cohésion pour que les projets puissent réellement aboutir.

S'agissant des travaux du CPJ, elle a annoncé qu'une présentation sera faite dans chaque établissement avant l'expiration de leur mandat, en 2012, devant les élèves, les délégués de classe et les chefs d'établissement scolaires. En ce sens, cette action permettra une élection démocratique des volontaires pour être membre du CPJ en tant que délégué de classe.

Pour conclure, elle a déclaré que si aujourd'hui le mode par désignation semble être le meilleur, il pourra toujours être modifié par la suite.

♦ ♦ ♦

#### EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Le groupe Calédonie ensemble donnera son avis en séance publique.

Avis favorable.

Article 2 : Avis favorable sans observation.

Article 3 : Avis favorable sans observation.

Article 4 : Avis favorable sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable des commissions.  
Le groupe Calédonie ensemble donnera sa position en séance publique.

♦ ♦ ♦

**Le président de la commission de la  
jeunesse, des sports et des loisirs**



**Frédéric de GRESLAN**

**Le président de la commission du  
personnel et de la réglementation générale**



**Gil BRIAL**